Image not found or type unknown

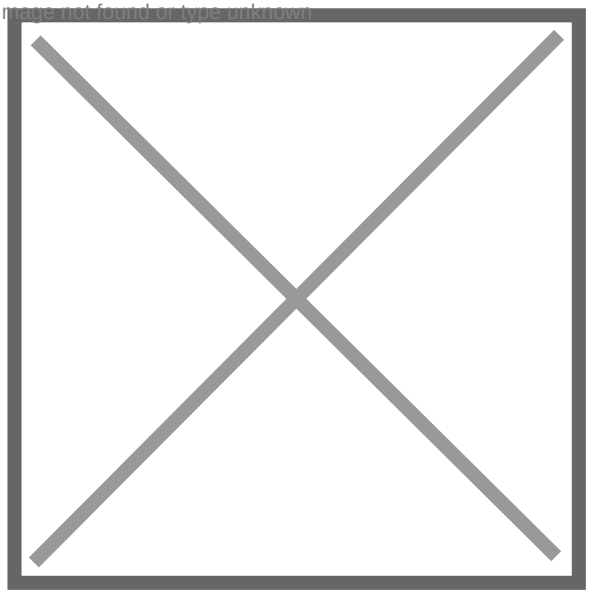

Indemnisation suite à un braquage à main armée

Par **Sebdij**, le **14/03/2017** à **10:36**

Bonjour

J’étais en CDD (le 8e pour être précis) lorsque je me suis fait braquer sur mon lieu de travail en juin 2016.
Un CDI a été proposé a toutes les personnes qui étaient comme moi en CDD mais qui n'ont pas subi le braquage.

Comment puis je calculer les indemnités que je peux demander pour préjudice moral et financier. J'ai été suivi par une psychologue de juin a décembre 2016.L'entreprise dans laquelle je travaillait verse en décembre un 13e mois faut il en tenir compte dans les calculs de perte de salaire ?J'avais un salaire de 1190€ net par mois et les indemnités journalières de la CPAM était d'environ 920€ par mois et actuellement je suis en recherche d'emploi donc j'ai toujours une perte de revenus.

Pouvez vous m'aider car à ce jour mon avocat me dis que c'est peu probable que je sois indemniser pour quoi que ce soit.

Par avance merci (j’espère être clair dans ma demande)

Par **morobar**, le **14/03/2017** à **11:20**

Bonjour,

[citation]Un CDI a été proposé a toutes les personnes qui étaient comme moi en CDD mais qui n'ont pas subi le braquage.
[/citation]
Et vous ?
[citation] les indemnités que je peux demander pour préjudice moral et financier[/citation]
Demander certes, mais à qui ?

Par **Sebdij**, le **14/03/2017** à **21:44**

lors du jugement des braqueurs

Par **morobar**, le **15/03/2017** à **07:41**

Bonjour,
Adressez-vous à une association d'entraide aux victimes
http://www.indemnisation-prejudice.fr/indemnisation-agression/
ou encore
http://association-aide-victimes.fr/Agression-AAF.htm
Et enfin un peu de lecture:
http://www.justice.gouv.fr/aide-aux-victimes-10044/

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés